

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 18 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 12 Votants : 14 Procurations : 2

Date de convocation : 03 février 2025 et 13 février 2025

Date d'affichage : 03 février 2025 et 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 17h30,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN, Sabine THOMAS

Était absent : Lionel CAYRON

Représentés :

- Virginie GOVIGNON par Paulette FOURNIER,
- Jean-François GALLIARD par Yvan BOUAT

Objet : Autorisation de défendre devant le Tribunal administratif de Toulouse

Délibération n° 2025-10

Il convient d'autoriser le maire à défendre dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Toulouse enregistrée sous le n° 2405973-1 par Madame FOURNIER aux fins d'annulation de la délibération du conseil municipal n° 2024-73 relative aux indemnités des élus du 22 juillet 2024 et de l'arrêté n° ADM – 2024-08 du 23 juillet 2024 portant délégation de fonction à une conseillère municipale à compter du 23 juillet 2024.

Il convient également de confier la défense des intérêts de la commune à la SCP BEZ DURAND DELOUP GAYET avocat près de la Cour d'appel de Montpellier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à défendre devant le Tribunal administratif de Toulouse ;
- **De confier** la défense des intérêts de la Commune à la SCP BEZ DURAND DELOUP GAYET avocat près de la Cour d'appel de Montpellier.

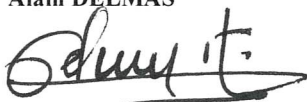
Délibération adoptée à 10 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Madame Paulette FOURNIER ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS



Le Maire,
Richard FIOL



24 FEV. 2025

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 24.FEV.2025